

Procédure espèces floristiques exotiques envahissantes

Notez que certains travaux de contrôle d'espèces exotiques envahissantes sont encadrés par une réglementation et peuvent nécessiter l'obtention de permis, d'autorisations ou d'une déclaration de conformité. Il est de votre responsabilité de vous en informer au préalable.

Certaines espèces floristiques sont jugées prioritaires en matière de lutte au Québec puisqu'il s'agit d'espèces préoccupantes pouvant nuire à la biodiversité et à l'environnement. Dans le cas de certaines espèces, un danger pour la santé humaine a également été identifié.

Considérant ces risques, les procédures pour l'enfouissement doivent être adaptées pour les Espèces Floristiques Exotiques Envahissantes (EFEE).

L'autorisation du représentant d'Énercycle est **obligatoire** avant le transport de la matière au Lieu d'enfouissement technique (LET).

Le formulaire de demande de disposition doit être transmis un minimum **de 48 heure ouvrable avant le transport** des EFEE au LET. La demande doit contenir tous les renseignements qui figurent dans ce formulaire.

Avant la disposition vous devrez vous assurer que :

- Les EFEE et/ou les résidus d'EFEE doivent être ensachés de manière étanche dans des sacs robustes ;
- Les véhicules utilisés pour le transport doivent avoir été vérifiés avant de partir du site des travaux d'éradication de façon à éviter la dissémination des semences durant le transport et à l'arrivée au site ;
- Les sacs contenant les EFEE et/ou les résidus d'EFEE doivent être couverts par une toile ou être placés dans un compartiment fermé durant le transport.

Lors de la disposition du matériel :

- Le transporteur devra aviser les agents d'informations à la balance de la présence d'EFEE dans le chargement ;
- Le transporteur devra attendre les instructions du personnel du LET avant de décharger le matériel à l'endroit déterminé ;
- Le déchargement du matériel devra se faire de manière à ne pas endommager les contenants.

Soyez avisé que si la matière n'est pas ensachée hermétiquement, que si les contenants ne sont pas conformes, que si les sacs se déchirent ou que le contenu s'est échappé de son contenant de quelques façons que ce soit, le chargement sera refusé.